



CTSD du 19 mars 2019

Déclaration préalable du SE-UNSA /UNSA Education

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD des Côtes d'Armor,

Bonjour, nous sommes réunis ce mercredi 20 mars pour te rendre un hommage mérité, oui nous te regretterons. Tu n'étais pas parfait, mais qui l'est ? Dans l'ensemble, du fait des règles précises, on peut dire que tu étais assez juste et donc apprécié de nos collègues en tant que tel. Tu représentais beaucoup pour nombre d'entre nous et grâce aux combats répétés des représentants du personnel des Côtes d'Armor, tu as évolué au fil des ans et as atteint une dimension humaine certaine. Oui mouvement départemental des Côtes d'Armor, nous te regretterons tel que tu étais, perfectible mais quand même garant d'équité et lisible par l'ensemble de nos collègues.

Le fait que cette circulaire soit évoquée, pour la première fois, en CTSD est symbolique, nous y parlerons au nom du SE-UNSA (version CAPD) et UNSA-Education pour un autre sujet.

Rassurez-vous, si le mouvement existe toujours, en revanche sa dimension humaine a été quelque peu sacrifiée par quelques énarques méconnaissant totalement le 1er degré qui ont créé un monstre de gestion **In Numen**, créature répugnante qui se nourrit de statistiques chères à nos gouvernants nationaux mais aussi académiques.

L'objectif du ministère est d'« optimiser » les opérations de mutation, en privilégiant l'efficacité (le quantitatif) aux dépens de l'humain (le qualitatif) : sauf qu'il n'est pas acceptable que les enseignants puissent être considérés comme des pions soumis à un algorithme !

Petit détail, au passage, nous ne voyons absolument pas en quoi cette circulaire des fossoyeurs de l'Éducation Nationale, ou plutôt des conseillers du ministre, va pouvoir améliorer notre mouvement. Rappelons que l'an dernier, à l'issue de la première phase du mouvement, il ne restait que 7 postes classiques vacants, ainsi que quelques postes spécifiques ou spécialisés...

Dans la circulaire en projet, il n'est fait référence aux personnels ou à leurs conditions de travail qu'en toute fin de paragraphe, et « dans la mesure du possible ». Où est l'employeur responsable de la santé de ses agents ? L'école de la confiance, de la bienveillance, porte bien mal son nom. Il est inacceptable de considérer que les enseignants n'aient qu'à se satisfaire du poste sur lequel ils seront parachutés.

Nous, représentants du personnel du SE-Unsa, nous opposons résolument à cette logique comptable et défendons haut et fort le droit des personnels à une mobilité qu'ils choisissent face à une administration qui s'éloigne, toujours plus, de l'humain.

Nous avons tenté de faire entendre nos arguments, de façon totalement intersyndicale, mais le ministère, par méconnaissance, dans le moins pire des cas, est resté sourd et plein de certitude et pourtant les inquiétudes portées sont bien réelles, notamment sur le fonctionnement et le paramétrage du « précieux » algorithme...

Alors oui, au SE-Unsa, nous sommes en colère ! Parce que l'idéologie anti-fonctionnaire de ce gouvernement ne fait plus l'ombre d'un doute. Parce qu'on cherche à nous contraindre, à nous museler, à casser nos droits d'exercer dans des conditions de travail compatibles avec nos vies de famille ; bref, l'objectif est de nous mettre au pas, de nous faire payer cher nos privilèges de fonctionnaires (mais de quels privilèges peut-on donc encore parler ?).

Le SE-Unsa défend et défendra toujours que chaque enseignant, de par son engagement dans le service public laïque d'éducation, a droit au respect, à la reconnaissance, à la considération de son employeur.

Aujourd'hui, nous subissons les réformes et les outils que le ministre impose à la hâte. Ce pilotage gouvernemental et ministériel organise froidement, implacablement, la régression des conditions de travail des enseignants des écoles et en plus menace de sanction les enseignants lorsqu'ils n'obéissent pas aux injonctions du ministre.

M. le Directeur académique, nous vous demandons de ne pas rentrer dans ce cadre, bien éloigné d'une école « dite » de la confiance...

Et, bien heureux bretons, nous avons en plus le droit à un cadrage rectoral, comme si les errements ministériels ne suffisaient pas... Nous aimerions savoir quelles sont les prérogatives académiques dans ce projet de circulaire.

En tant que représentants de l'UNSA-Éducation, nous défendons tous les personnels de l'Éducation Nationale. Pour nous ce projet est un véritable scandale, non seulement pour nos collègues non titulaires qui vont le subir de plein fouet mais aussi pour les personnels des directions académiques qui vont devoir agir dans l'urgence sur un logiciel qui n'a même pas été testé en amont dans un département.

Nulle part ailleurs un tel projet ne serait mis en place de cette façon, avec autant d'incertitudes, autant de changements, autant de critères qui vont faire ressembler ce mouvement à un cockpit d'avion ou un centre de sécurité d'une centrale nucléaire où tous les voyants clignotent.

Et puis, au niveau du respect des personnels, tester en direct un programme sur l'opération la plus importante pour nos collègues, à savoir le mouvement, est fortement symbolique...

Au vu des énormes changements faits dans l'urgence, une habitude, la logique voudrait que le ministère octroie des moyens aux directions académiques, malheureusement nous supposons que dans le meilleur des cas cela devra être fait à moyens constants, même si nous savons qu'année après année le ministère rabote des moyens dans nos directions académiques.

La dimension humaine qui nous est chère a aussi été oubliée pour vos personnels qui devront répondre aux inquiétudes et incompréhensions des collègues. Il est aussi probable qu'ils aient à subir les mouvements d'humeur ou de colère de nos collègues. Pendant ce temps-là, les créateurs de cette ineptie pourront contempler leur « précieux » voyant central de statistiques dans le vert.

Irrespect profond pour vos personnels, que dire de celui de nos collègues qui vont être de véritables cobayes sacrifiés sur le champ d'une dimension particulièrement inhumaine telle qu'elle est imposée par le flicage, pardon cadrage, ministériel.

Certes, nos collègues nommés à titre définitif ne verront pas de grands changements, et de toute façon, on peut craindre que devant cette usine à gaz, ils ne vont pas oser participer au mouvement, ce qui, un comble, pourrait avoir un effet inverse à celui recherché.

Par contre, que dire de nos collègues qui ont subi une mesure de carte scolaire ? La majoration conséquente du barème ne fera pas tout, notamment dans certains secteurs du département, et nous vous demandons que la dimension humaine qui existait précédemment avec la priorité pour retrouver son poste d'origine soit toujours possible dans notre département. A fortiori, lorsque la circulaire prône la stabilité dans les équipes.

Puisque nous parlons de dimension humaine, vous êtes le seul à pouvoir agir sur le nombre des zones infra départementales, nous vous demandons de les supprimer ou s'il fallait les conserver d'augmenter leur nombre et de n'imposer qu'un vœu obligatoire. Ce qui est possible dans les départements voisins doit pouvoir l'être dans le nôtre, vous avez le pouvoir de limiter au maximum les effets néfastes de cette circulaire, servez-vous en dans l'intérêt de tous. Nous serons force de proposition, comme nous l'avons toujours été, durant ce premier CTSD de validation de circulaire du mouvement.

Nous espérons que vous entendrez nos arguments que nous étayerons, limiter au maximum les effets négatifs de ce mouvement permettra aussi de limiter le nombre de recours de nomination qui seront vraisemblablement nombreux de par les nominations forcées qu'engendrera le précieux joujou, pardon algorithmme mouvementé.

Heureusement que nos collègues savent qu'ils peuvent faire confiance en leur ministre qui leur porte une attention bien particulière par le biais de ce saccage du mouvement, de loi dite de l'école de la confiance, sans oublier celle à venir de la réforme de la fonction publique et aussi des retraites.

Un dernier mot sur cette loi et un des amendements ELPSF (auquel le SE-UNSA s'oppose), pour lequel toutes les strates administratives cherchent à nous rassurer, ce projet de circulaire de mouvement a quand même bien une saveur de 2nd degré... Qu'en est-il de la convocation reçue par certains de nos collègues à un conseil d'école du socle, conjointement envoyée par le principal et l'IEN de la circonscription, pourrions-nous avoir des précisions ?

Nous regrettons cette priorisation académique de l'école du socle, à notre sens notre rectrice aurait pu (dû) en avoir une autre : celle de pouvoir accueillir tous les enfants à besoins éducatifs particuliers dans des structures qui leur sont dédiées. Ce qui ne pourrait pas être le cas, faute de places disponibles.

Pour terminer, nous appelons à manifester le 27 mars pour dénoncer la destruction à venir du service public et le 30 mars pour dénoncer une loi en laquelle nous n'avons nullement confiance, qui n'améliorera en rien l'École.

Nous vous remercions de votre attention.